Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230217-003022023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conseil municipal du 16 février 2023

Réception par le préfet : 17/02/2023 Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

2

### **Sommaire**

Preambule	
I- L'environnement économique et les principaux enjeux pour 2023	
II-Les ressources financières	
II- 1 Analyse financière rétrospective 2019-20228	
II- 2 Orientation budget primitif 202312	
III- Les engagements pluriannuels	17
IV/Le budget investissement 2023	
y- Les ressources humaines	2
VI- Annexes	28
Glossaire	34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20230217-003022023-DE

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023 Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

3

#### **Préambule**

Prévu par l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la vie démocratique de notre collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

A l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire qui doit avoir lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cé rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce dernier par une délibération pécifique.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRe et la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.



occusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-21310 4516-20230217-003022023-DE occusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/02/2023

ur l'autorité compétente par délégat

5

#### ✓ L'environnement économique de 2023 :

- l'inflation prévue pour 2023 reste élevée : 4,3 %
- la revalorisation des bases décidée par l'Etat viendra impacter les contribuables malgré le maintien des taux d'imposition depuis 2011 par la commune,
- après diminution des dotations de l'Etat de 1 126 K€ en 2018 à 838 K€ en 2022, celles-ci seront stables en 2023.

#### ✓ Les principaux enjeux pour 2023 :

- en recettes de fonctionnement, la reprise de la voirie viendra augmenter l'attribution de compensation perçue de 770 K€ pour une année pleine,
- les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 10 316 K€ en 2022 à 11 312 K€ soit +9,7 %,
- outre les effets de l'inflation et des hausses des coûts de l'énergie, elles prennent en compte :
  - le déploiement du centre municipal de santé et le recrutement de médecins : cette gestion fera l'objet dans le futur d'un budget annexe, l'ensemble des charges et recettes sont actuellement intégrées au budget présenté ci-après ;
  - o la poursuite des programmes OPAH-RU, et de rénovation des façades et vitrines ;
  - o le renforcement de personnel de plusieurs services.

La commune de Revel a dégagé une épargne annuelle brute moyenne de l'ordre de 3 000 K€ sur la période 2019 à 2022 ; celle-ci s'établirait à 2 600 K€ en 2023.

L'épargne annuelle nette (après remboursement du capital de la dette) était de l'ordre de 2 100 K€ sur la période 2019 à 2022 et s'établirait à 1 700 K€ en 2023 (avec reprise de la dette voirie).

L'encours de la dette ancienne va fortement diminuer à partir de 2024, octroyant à la commune de nouvelles capacités d'emprunt.

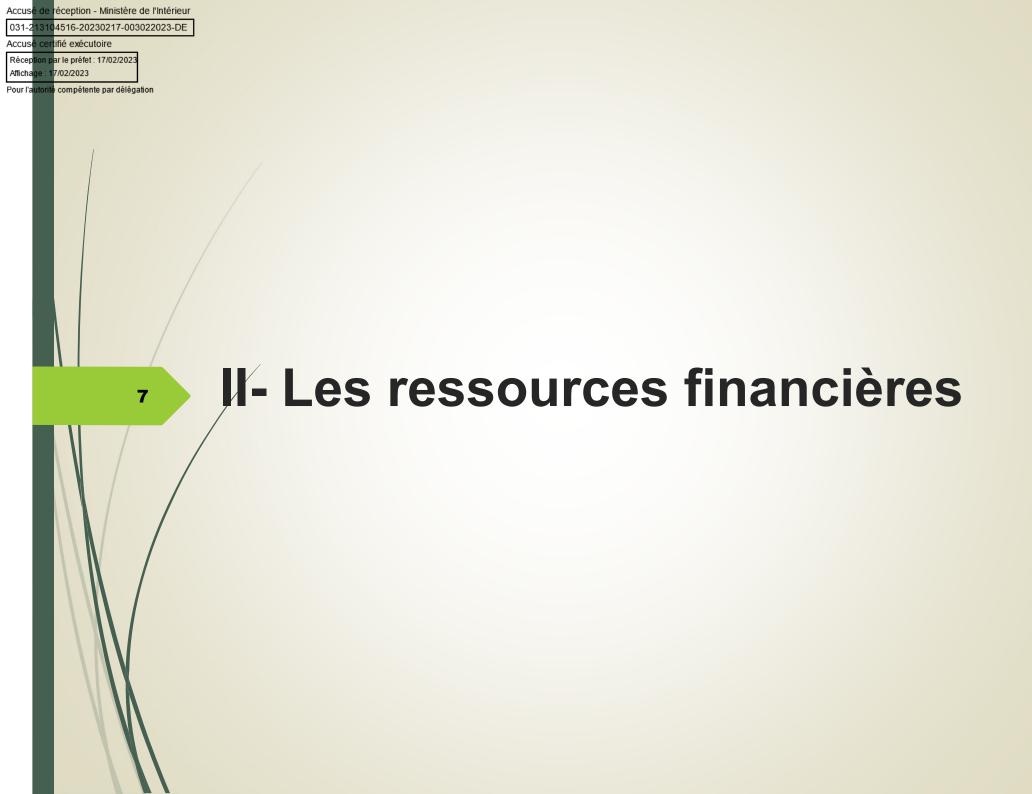
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20230217-003022023-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/02/2023

our l'autorité compétente par délégation

6

### ✓ Investissements – les principaux projets de 2023 - budget de 10 550 K€ TTC : (chiffres ci-dessous en TTC)

- travaux de voirie, réseaux et rénovation des espaces publics, incluant l'extension du cimetière, la végétalisation de cours d'école (4 200 K€);
- aménagement de la Voie Verte (1 600 K€ pour 2023 2024) ;
- réfection et agrandissement des vestiaires du stade (1100 K€) ;
- rénovation Beffroi et halles : première tranche (1100 K€) ;
- aménagement du terrain de sport Roger Sudre (900 K€) ;
- aménagement du square Gabolde (800 K€) ;
- réserves foncières (500 K€);
- /réalisation d'études (300 K€) portant notamment sur voirie et réseaux, projet MUB;
  - subventions hôpital (250 K€) et pour rénovation du Centre Ville (280 K€) ;
- cantine autonome : première phase (100 K€) ;



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230217-003022023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Afficha<mark>ge : 1</mark>7/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

# II-1 Analyse financière rétrospective de la ville de Revel (2019-2022)

Les données 2019 à 2022 sont issues des comptes administratifs. Ils ont été retraités en M57, instruction applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Seules sont prises en compte les dépenses et les recettes <u>réelles</u> de fonctionnement et d'investissement.

Les produits de cession, inscrits en recettes de la section de fonctionnement au compte administratif, sont considérés en analyse financière comme des recettes d'investissement.

031-213104516-20230217-003022023-DE

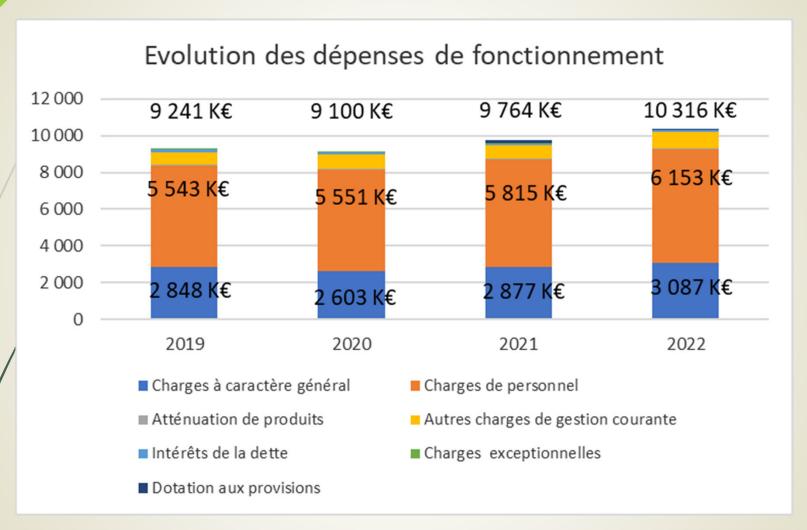
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

9

#### Charges de fonctionnement



En 2022, les charges réelles de fonctionnement atteignent 10 316 K€, ce qui représente une augmentation de 5,7 % par rapport à 2021. Cela comprend :

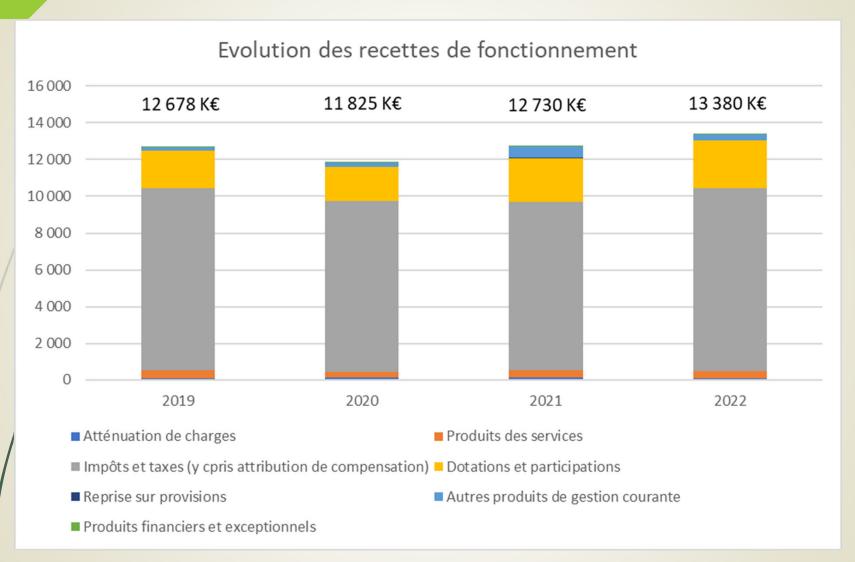
- l'augmentation du point d'indice au 01/07/2022 (+99 K€),
- l'augmentation des coûts des fluides et du carburant (+220 K€),
- la reprise de la subvention au CCAS à hauteur de 200 K€.

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

10

#### Recettes de fonctionnement



Les produits de fonctionnement 2022 ont augmenté de 5,1 % par rapport à 2021, pour atteindre 13 380 K€. Cela comprend notamment :

• l'augmentation de l'attribution de compensation (liée à la récupération de la compétence voirie) : 490 K€

4516-20230217-003022023-DE

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

11

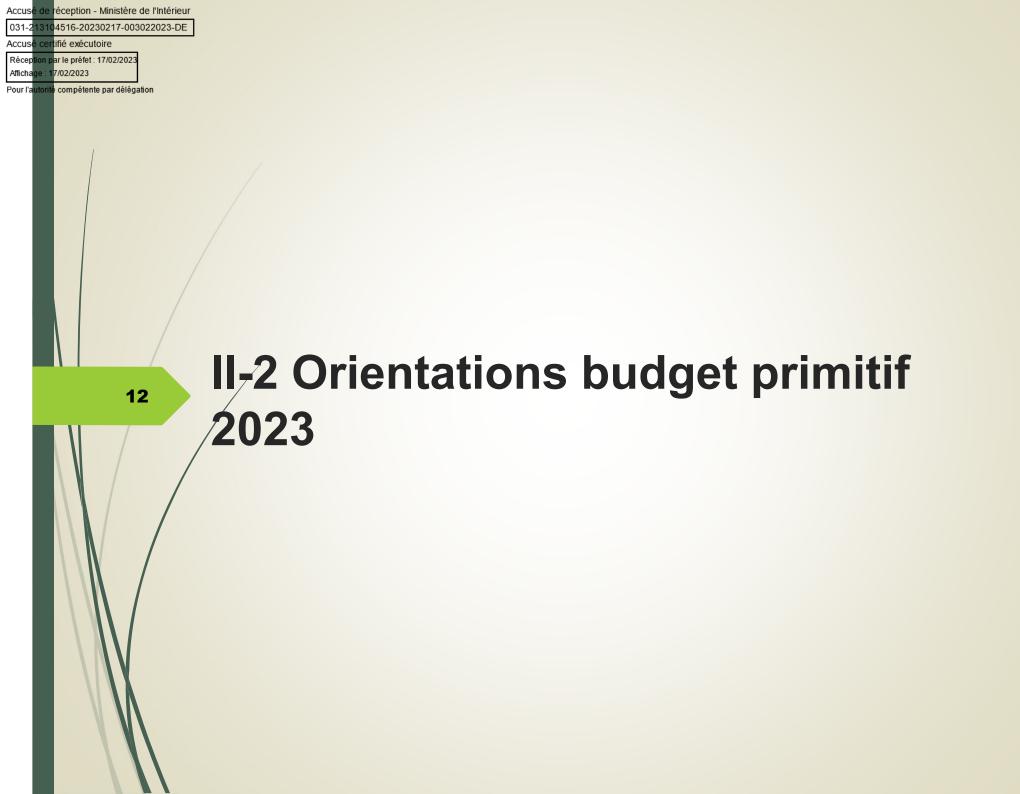
# **Epargne nette et financement des investissements (en K€)**

	2019	2020	2021	2022
Epargne de gestion (A) - (B) = (C)	3 565	2 914	3 036	3 147
Intérêts de la dette (D)	128	108	78	83
Epargne brute (C) - (D) = (E)	3 437	2 806	2 958	3 065
Capital de la dette (F)	893	1 021	975	1 011
Epargne nette (E) - (F)	2 544	1 785	1 983	2 054

Aux termes des opérations de fonctionnement, la commune a dégagé en 2022, une épargne nette de **2 054 K€** soit en moyenne **2 092 K€** sur la période 2019-2022.

	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors annuité	7 391	5 620	3 448	4 085
Financement des investissements	8 122	4 141	3 889	3 493
dont épargne nette	2 544	1 785	1 983	2 054
dont recettes d'investissement hors emprunt	1 705	2 041	1 560	638
dont subventions d'investissement	1 273	315	346	801
dont emprunt	2 600			
Variation excédent global de clôture	731	- 1 479	441	- 592
Résultat global de clôture	5 653	4 092	4 631	4 043

En 2022, la commune a réalisé **4 085K€ TTC** de dépenses d'investissement financées à **50** % par l'épargne nette, à **16** % par les recettes propres d'investissement (FCTVA, TA…) et à **18** % par les subventions. Enfin **14** % des dépenses d'investissement ont été financées par la variation de l'excédent global de clôture.



Réception par le préfet : 17/02/2023

in radionile competente par delej

### Section de fonctionnement prévisionnelle 2023

13

Libellé des dépenses	CA prévisionnel 2022	Projet BP 2023	Libellé des recettes	CA prévisionnel 2022	Projet BP 2023
Charges à caractère général	3 087	3 483	Atténuations de charges	111	100
Charges de personnel	6 153	6 654	Produits des services, domaine	390	535
Atténuations de produits	81	83	Impôts et taxes	9 919	10 558
			dont fiscalité directe locale	5 736	6 114
			dont attribution de compensation	2 910	3 289
Autres charges de gestion courante	901	1 003	Dotations et participations	2 606	2 527
			dont DGF	839	839
			dont allocations compensatrices	893	956
Charges financières	83	79	Autres produits de gestion courante	352	232
Charges exceptionnelles	9	10	Produits financiers et exceptionnels	1	2
Dotation aux provisions	2	0	Reprises sur provisions	2	0
Charges réelles de fonctionnement	10 316	11 312	Produits réels de fonctionnement	13 380	13 954
Opération d'ordre transfert entre sections	785	800	Opération d'ordre transfert entre sections	4	17
Virement à la section d'investissement		4 727			
	785	5 527		4	17
	11 100	16 839		13 385	13 971
			Résultat reporté (R002)*		2 868
	11 100	16 839		13 385	16 839

<sup>\*</sup> les écritures de reprise des résultats sont estimées (car CA 2022 non définitif)

Le transfert de la voirie en année pleine vient augmenter les recettes de fonctionnement de 770 K€ (hausse de 490 K€ en 2022).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20230217-003022023-DE

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

14

### Produit 3 taxes ménages 2023 (en K€)

	2021			2022			2023		
	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases définitives	Taux	Produit fiscal	Bases prévisionnel- les	Taux	Produit fiscal
Produit THLV et THRS	1 224	21,16%	259	1 266	21,16%	268	1 355	21,16%	287
Produit FB	13 251	44,05%	5 837	13 797	44,05%	6 077	14 744	44,05%	6 495
Ajustement coefficient correcteur			- 700			- 737			- 788
Produit FNB	112	92,17%	103	123	92,17%	113	131	92,17%	121
Lissage fiscal et rôles supplément	aires					15			
Produit 3 taxes ménages strict			5 499			5 736			6 114
Allocations compensatrices			863			893			956
Produit 3 TM + compensations			6 362			6 629			7 070

Le produit des trois taxes ménages élargi aux compensations fiscales est estimé à 7 070 K€ en 2023, en augmentation de 6,9 %.

Cette augmentation est due à la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'Etat dans la loi de finances pour 2023. Cela impactera les contribuables, bien que la commune n'ait pas augmenté ses taux.

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

15

# Variations principales des charges de fonctionnement prévisionnelles 2023

Ces charges s'élèvent à 11 312 K€ en 2023, soit une hausse de 997 K€ (9,7%) par rapport aux charges 2022 (10 316 K€) en raison de :

- ✓ Chapitre 011 : Charges à caractère général 3 483 K€ (CA 2022: 3 087 K€) soit + 396 K€ (+12,8%)
  - la hausse liée aux fluides (eau, électricité, combustibles) (+ 266 K€, soit 35 %);
  - la hausse du prix du carburant (+28 K€, soit 35%).
- ✓ Chápitre 012 : Charges de personnel 6 654 K€ (CA 2022: 6 153 K€) soit + 500 K€ (+8,1%)
  - l'impact de l'augmentation du point d'indice en année pleine à hauteur de 189 K€ (miannée en 2022 : 99 K€);
  - le renforcement de services à hauteur d'une dizaine de postes (centre municipal de santé, police municipale, sports, propreté, espaces verts...).
- ✓ Chapitre 65: Autres charges de gestion courante 1 003 K€ (CA 2022 : 901 K€) soit + 102 K€ (+11,3%)
  - maintien du soutien aux associations et au CCAS

Réception par le préfet : 17/02/2023 Affichage : 17/02/2023

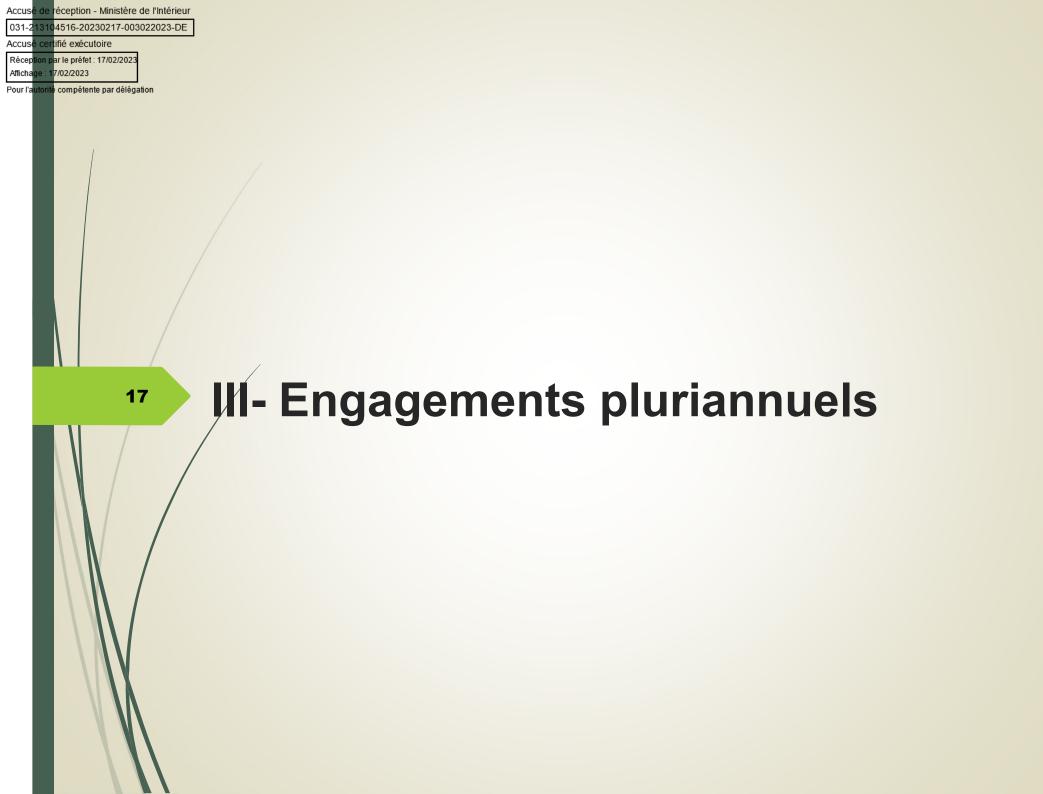
Pour l'autorité compétente par délégation

16

#### **Epargne nette prévisionnelle 2023**

en K€	2022	2023
Epargne de gestion (A) - (B) = (C)	3 147	2 720
Intérêts de la dette (D)	83	79
Epargne brute (C) - (D) = (E)	3 065	2 642
Capital de la dette (F)	1 011	913
Epargne nette (E) - (F)	2 054	1 729

Au terme de ses opérations de fonctionnement, la commune devrait dégager une épargne nette prévisionnelle 2023 estimée à 1 729 K€.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

18

ar le préfet : 17/02/2023

#### Projets d'investissement pluriannuels 2023-2026 TTC

PROJETS - K€ TTC	Montant estimatif	2023	2024	2025	2026
Voirie récurrente	12 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Matériel récurrent	3 100	1 000	700	700	700
Urbanisation avenue de Castelnaudary	2 400		2 400		
Tour de ville Phase 1	2 400		600	1 800	
Tour de ville Phase 2	2 200			600	1 600
Création réserves foncières	2 300	500	1 200	600	
Rénovation et mise en valeur Beffroi	2 200	1 100	1 100		
Voirie RD Farel	1 800		900	900	
Rénovation énergétique bâtiments	1 800		600	600	600
Voie verte	1 600	400	1 200		
Piscine Revel	1 200		1 200		
Salles cinéma	1 200				1 200
Bassins rétention Sorèze et Campmas	1 200			1 200	
Pépinière artisanale	1 200		600	600	
Cantines autonomes	1 200	100	1 100		
Vestiaires stade	1 100	1 100			
Terrain de sports Roger Sudre	900	200	700		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'a<mark>utorité compétente par délégation</mark>

19

# Projets d'investissement pluriannuels 2023- 2026 TTC

TOTAL	47 450	10 550	17 600	12 000	7 300
Aménagements Salle Nougaro	100	100			
Signalisation	200			200	
Médiathèque	200	200			
Hôpital de Revel	250	250			
Rénovation maternelle Roger Sudre	300		200	100	
Mobilité	300	100	200		
Lieu Intergénérationnel	400		400		
Sol de l'Eglise	500			500	
Extension cimetière	600	600			
Végétalisation cours d'écoles	600	600			
Salle convivialité stade	600	100	500		
Végétalisation ville	600		200	400	
Restructuration MUB	600	200	200	200	
Réaménagement Hôtel de ville	800		400	400	
Subventions façades et rénovations	800	200	200	200	200
Square Gabolde	800	800			



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 031-213104516-20230217-003022023-DE

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'a<mark>utorité compétente par délégatior</mark>

21

# Section investissement prévisionnelle 2023 (en K€)

CA prévisionnel 2022 (hors RAR)	Projet BP 2023	Libellé des recettes	CA prévisionnel 2022 (hors RAR)	Projet BP 2023
3 746	10 027	Dotations, fonds divers et réserves	614	3 790
		FCTVA	452	559
327	530	Taxe d'aménagement	162	100
		Excédent de fonctionnement capitalisés (10	068)*	3 131
1 011	913			
		Subventions d'investissement	801	1 285
		Souscription nouvel emprunt		4 000
		Produits des cessions		0
12	0	Opération pour compte de tiers		16
5 096	11 470	Produits réels d'investissement	1 415	9 092
4	17	Opérations ordre transfert entre sections	785	800
		Virement de la section de fonctionnement		4 727
4	17		785	5 527
5 100	11 487		2 200	14 619
	1 789	Restes à réaliser N-1 (subventions)		613
	1 956			
5 100	15 232		2 200	15 232
	prévisionnel 2022 (hors RAR)  3 746  327  1 011  12  5 096  4  5 100	prévisionnel 2022 (hors RAR)         Projet BP 2023           3 746         10 027           327         530           1 011         913           12         0           5 096         11 470           4         17           5 100         11 487           1 789         1 956	prévisionnel 2022 (hors RAR)  3 746  10 027  Dotations, fonds divers et réserves FCTVA Taxe d'aménagement Excédent de fonctionnement capitalisés (10 10 11 11	Projet BP 2023   Libellé des recettes   Prévisionnel 2022 (hors RAR)

# Financement prévisionnel investissement 2023 (en K€)

	Projet BP 2	2023
Dépenses d'investissement		13 259
RAR 2022	1 789	
dépenses nouvelles	10 557	
remboursement capital de la dette	913	
Financement des investissements		12 331
RAR 2022 (subventions)	613	
épargne brute	2 642	
recettes propres d'investissement (FCTVA, TA)	3 790	
subventions d'investissement	1 285	
emprunt	4 000	
Variation excédent global de clôture	-	928

Les dépenses d'investissement dette comprise sont estimées à 13 259 K€ TTC en 2023. Elles sont financées par l'épargne brute dégagée au terme des opérations de fonctionnement (2 642 K€), par les subventions (1 285 K€) par les recettes propres d'investissement (3 790 K€) et par un emprunt à hauteur de 4 000 K€.

Le solde du financement (1 541 K€) est assuré par un prélèvement sur le fonds de roulement (qui s'élève à fin 2022 à 4 043 K€).

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

23

### Dette prévisionnelle (2023 – 2030)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital de la dette	913	649	574	514	470	478	397	321
dont dette voirie	463	347	269	206	158	164	79	
Intérêts de la dette	81	62	50	39	30	22	14	10
dont dette voirie	47	34	24	16	11	5	1	
Annuité dette								
antérieure (en K€)	994	711	623	553	500	500	411	331
Emprunt nouveau 4 0	00 K€ à 3,	.5% sur 15	ans					
Amortissement		207	215	222	230	238	246	255
Intérêts		35	133	125	117	109	101	92
Annuité emprunt nouved	ıU	242	347	347	347	347	347	347
Annuité dette	20.1	0.5.4	<b>0</b> F.5	000	0.17	0.17		4.50
antérieure et nouvelle	994	954	971	900	847	847	758	678

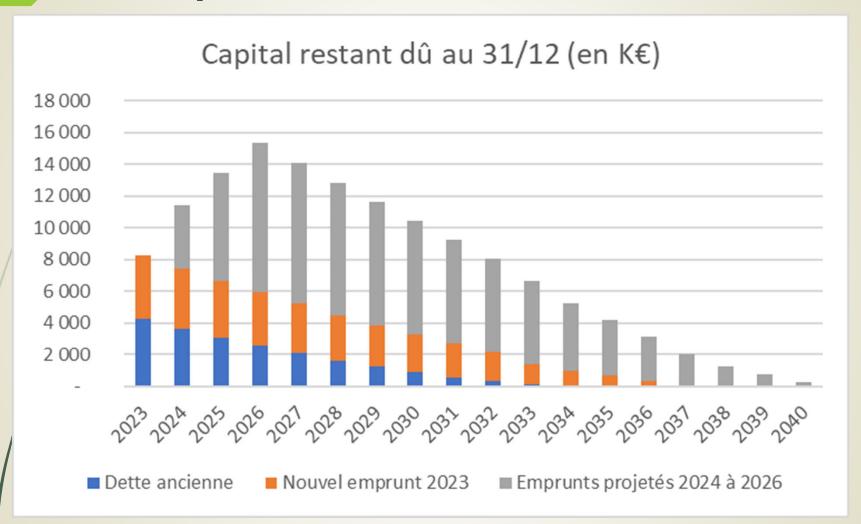
En 2022, la commune de Revel a récupéré la compétence voirie qui était alors exercée par l'intercommunalité. Les emprunts liés à cette compétence ont également été repris, venant augmenter l'annuité 2022 de 237 K €. L'impact sur l'annuité 2023 s'élève à 510 K €.

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

24

### Dette prévisionnelle totale



En prenant en compte une simulation des emprunts nécessaires au financement des projets d'investissement, l'extinction de la dette se situe en 2040.

Fin 2023, le capital restant dû s'élèvera à 8 297 K€ et la capacité de désendettement sera de 3,14 années.



Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

26

#### Structure des effectifs

	/		2019	2020	2021	2022
		Filière administrative	24	22	24	25
		Filière culturelle	7	7	7	7
	Titulaires IRCANTEC et CNRACL	Filière animation	14	16	15	15
		Filière sportive	2	2	2	2
		Filière police municipale	5	5	5	6
		Filière technique	70	69	69	69
		Filière sociale	9	8	8	6
	En nombre	Total titulaires	131	129	130	130
En		Filière administrative	3	4	6	4
nombre		Filière culturelle	0	0	0	0
		Filière animation	8	12	13	12
		Filière sportive	1	1	1	1
	Non titulaires	Filière police municipale	0	0	0	0
	(tous motifs confondus)	Filière technique	23	27	25	27
		Filière sociale	0	0	0	0
		Collaborateur de cabinet	1	1	1	1
		Total non-titulaires	36	45	46	45
	Total titulai	res + non-titulaires	167	174	176	175

En 2022, l'impact de l'augmentation du point d'indice sur la mi-année s'élève à 99 K€. Elle est estimée pour la totalité de l'année 2023 à 189 K€.

Réception par le préfet : 17/02/2023 Affichage : 17/02/2023

Pour l'a<mark>utorité compétente par délégation</mark>

**27** 

### Indemnités de fonction élus 2022 (en €)

Nom	Prénom	Montant brut	Remboursement de frais
CLAUZEL	Jean-Louis	3 894	0
CONTE-DUMAS	Pascale	10 213	0
FEBVRE	Christelle	3 894	0
FERRET	Michel	10 213	0
GARCIA	Jérôme	10 213	0
GARONZI	Marielle	10 213	0
HOURQUET	Laurent	24 598	0
LUCENA	François	10 213	0
MAGNIN-LAMBERT	Alain	10 213	0
MARECHAL	Martine	10 213	0
SARTORI	Alain	3 894	0
VEAUTE	Annie	10 213	0
TOTAL		117 981	0

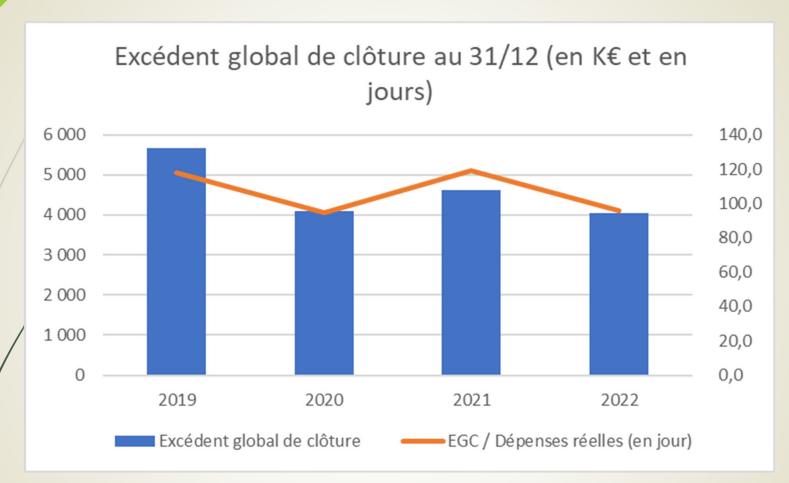


Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

29

#### Excédent global de clôture (EGC)



L'excédent global de clôture s'élève à 4 043 K€ fin 2022.

Exprimé en jours, le résultat représente au 31 décembre 2022, **95 jours de fonds de roulement** (durée théorique pendant laquelle la commune pourrait faire face à l'intégralité de ses dépenses sans encaisser la moindre recette).

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

30

#### Dépenses prévisionnelles d'investissement 2023

- ✓ Chapitres 20, 21 et 23 dépenses d'équipement 10 027 K€ TTC (hors restes à réaliser 2022). Sont notamment prévus en 2023 :
- √ des acquisitions foncières: 500 K€
- des frais d'études : 303 K€ liés aux projets futurs, notamment :
  - diagnostic énergétique de 8 bâtiments ;
  - étude de réaménagement du musée du bois ;
  - étude de réhabilitation de voirie et réseaux.
- des travaux de voirie, réseaux divers et espaces publics : 5 476 K€
  - aménagement du square Gabolde ;
  - aménagement d'une voie SNCF en voie verte ;
  - travaux et réfection de voirie.
- ✓ des travaux sur les bâtiments communaux: 2 792 K€
  - réfection des vestiaires du terrain d'honneur ;
  - réfection de la charpente et de la couverture de l'Eglise ;
  - travaux de réduction de la consommation énergétique.

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

31

#### Dépenses prévisionnelles d'investissement 2023

Chapitre 204 Subventions d'équipement : 530 K€ TTC

Dans ce chapitre sont comptabilisés :

- une subvention d'équipement de **250 K€** pour solde de la réhabilitation de l'hôpital de Revel ;
- dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les travaux engagés par les propriétaires :
  - une enveloppe de 170 K€ pour l'aide à l'habitat ;
  - et un montant de 35 K€ pour les rénovations de façades ;
- dans le cadre du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et le commerce (FISAC), une enveloppe de 15 K€ au titre de l'opération « rénov' ta boutique ».
- ✓ Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées 913 K€ (CA 2022 : 1 011 K€)

Réception par le préfet : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

32

#### Recettes prévisionnelles d'investissement 2023

Afin de financer ses investissements, la commune percevra:

- -de la taxe d'aménagement: 100 K€
- -du FCTVA (calculé sur les travaux et acquisitions réalisés en 2022): 559 K€
- -des subventions d'équipement : 1 285 K€
  - réhabilitation des vestiaires du stade : 672 K€
  - réalisation de la voie verte : 435 K €
  - création de cuisine autonome : 52 K €

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 4 M € sera inscrit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ccusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023 Affichage : 17/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

33

4516-20230217-003022023-DE

#### Glossaire

AC: Attribution de compensation

CFE: Cotisation foncière des entreprises

**CGCT**: Code général des collectivités territoriales

CVAE: Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCRTP: Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

**DGF:** Dotation globale de fonctionnement

**DNP:** Dotation nationale de péréquation

DSR: Dotation de solidarité rurale

DSU: Dotation de solidarité urbaine

FCTVA: Fonds de compensation pour la TVA

FPIC: Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

**GVT**. Glissement vieillesse technicité

OPAH-RU: Opération programmée de l'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain

TA: taxe d'aménagement

**/TH:** Taxe d'habitation

THLV: Taxe d'habitation sur les logements vacants

TFPB: Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB: Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TLPE: Taxe locale sur la publicité extérieure